
Procès-verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL Lundi 28 septembre 2020 à 18 h 30 à la Salle des fêtes

Tous les membres du conseil municipal étaient présents à l'exception des absents excusés :

- *M. CHOMETTE pouvoir à Mme BONNELLY,*
- *M. CHEMIN pouvoir à M. DEVAUX,*

Absent : M. JEAN

Mme le Maire remercie les conseillers ainsi que l'assistance.

Le compte-rendu du 11 juillet 2020 est approuvé.

1. Approbation du choix des entreprises pour la création du logement dans l'ancienne poste.

Suite au projet de création d'un logement social dans l'ancien bureau de poste, Madame le Maire explique que M. Roux Architecte D.P.L.G a fait un dossier de consultation des entreprises avec 8 lots.

Un avis d'appel à la concurrence par procédure adaptée a été envoyé le 22 juillet 2020 à Vaucluse Hebdo pour être publié dans les annonces légales le 30 juillet. La remise des offres sur la plateforme dématérialisée était fixée au 10 septembre 2020 17 h.

Il y a eu : 36 retraits électroniques anonymes, 12 électroniques nominatifs, 11 dépôts électroniques.

Les plis sont ouverts le 15 septembre, M. ROUX doit en faire les analyses. Il présente son rapport d'analyse des offres le 21 septembre.

Suite à la présentation les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité les lots et les entreprises suivantes :

Lot	Objet	Entreprises	Prix HT
1	Maçonnerie	Luberon Bâtiment	56 980.00€
2	Doublages cloisons	Les Bosseurs	10 991.60€
3	Étanchéité	Étanche +	7 280.10€
4	Menuiserie bois	Tardieu	12 754.63€
5	Métallerie	0	
6	Peinture façade	Bres Peinture	8 944.66€
7	Electricité chauffage	EGPA	10 875.15€
8	Plomberie sanitaire	Allard	9 719.00€
Total			117 545.14€

Le lot 5 métallerie étant infructueux une consultation directement a été réalisée auprès de 2 entreprises, une seule a répondu, Entreprise Masfer pour 11 470.00 € HT.

Total des travaux pour la création d'un logement dans l'ancien bureau de Poste 129 015.14 € HT.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le choix des entreprises pour la création du logement dans l'ancien bureau de poste.

Les travaux doivent commencer le 02 novembre. Il sera tenu compte de l'ouverture des magasins à proximité.

2. Approbation du règlement intérieur du conseil municipal.

Conformément à l'article L2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante doit établir son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Tous les conseillers ont reçu le projet de règlement intérieur du Conseil municipal. Ce règlement fixe notamment :

- les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires ;
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales
- les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

Après discussion les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le règlement intérieur du conseil municipal.

3. Approbation de la convention de détection d'anomalie sur les points de comptage d'éclairage public entre ENEDIS et la commune de Roussillon.

La politique, au niveau de l'éclairage public a toujours été d'inscrire la Commune de Roussillon dans le cadre d'une volonté de maîtrise budgétaire et d'une qualité de l'éclairage public. Pour cela Madame le Maire présente le projet ENEDIS, gestionnaire du réseau public de distribution sur le territoire de Roussillon qui souhaite installer un système d'alarme pour détecter les anomalies de fonctionnement sur les points de mesures de l'éclairage public et ainsi de permettre à la Commune de Roussillon d'améliorer le service et la maintenance de ce parc.

Après discussion sur l'éclairage dans le village, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité cette convention de détection d'anomalie entre la commune et la société ENEDIS. Cette prestation est gratuite.

4. Approbation de la convention de partenariat commercialisation entre l'office de tourisme «Luberon cœur de Provence» et la commune de Roussillon.

L'office de tourisme «Luberon Cœur de Provence» organise et commercialise des journées clés en mains à destination des groupes, agences, tour-opérateurs, associations, individuelles entreprises.

Après différentes rencontres Madame le Maire présente le projet de convention de partenariat entre l'office de tourisme «Luberon Cœur de Provence» et la Commune de Roussillon relative à la commercialisation de séjours, journées clé en main à compter du 1er janvier 2021 qui est approuvé à l'unanimité par les conseillers municipaux.

5. Approbation de la convention de bon de commande entre la Sarl PRO-VENCE et la commune de Roussillon.

La SARL PRO-VENCE souhaite utiliser un formulaire type «bon de commande» afin d'acquérir le droit d'entrée pour la visite du sentier des ocre. Après différentes rencontres, Madame le Maire présente le projet de convention «bon de commande» qui conditionnera les relations entre la commune et la Sarl à compter du 1er janvier 2021 qui est approuvé à l'unanimité par les conseillers municipaux.

6. Approbation de l'avenant n° 2 à la convention tripartite n° con84023 relative à l'organisation déléguée de services de transport scolaire exploites en régie avec la communauté de communes pays d'Apt Luberon et la commune de Roussillon.

C'est une convention Tripartite N°CON84023 qui gère l'organisation déléguée de service de transport scolaire exploité en régie avec le Conseil Régional, la communauté des comuns Pays d'Apt et la commune de Roussillon. Les services du Conseil Régional présente un avenant N°2 qui fixe pour chaque collectivité, comment elle s'engage, à faire respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel. Cet avenant est approuvé à l'unanimité par les conseillers municipaux.

7. Désignation des membres de la commission d'appel d'offres.

L'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales précise que la commission d'appel d'offres doit être composée pour les communes de moins de 3 500 habitants de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants élus, en plus du président de la CAO, qui est le maire.

Nous devons donc élire au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste les 6 membres. Suite à l'élection sont élus outre son président Mme Bonnelly

Titulaires	Suppléants
M. Gérard DEBROAS	M. Michel BORDE
M. Jean-Charles CHOMETTE	Mme Hélène BELLANDE
Mme Michèle MALIVEL	Mme Marie BERNARD

8. Prolongation de la réduction de loyer de Madame Gervais-ducau.

La délibération n°127/2019 concernait le bail professionnel de Prestataire de service et Consultant en Droit public signé avec Mme Amélie DUCAU. Cette personne rencontre des difficultés pour ouvrir son étude notariale, cela a des incidences financières. Elle propose un avenant n°3 « Dans le bail à loyer signé le 27 avril 2017 entre la Commune de Roussillon et Mme Amélie Christine GERVAIS épouse DUCAU, dans la rubrique loyer il est noté 400 € mensuel, à compter du 01/09/2020 et jusqu'au 31/12/2020 lire 200 € » qui modifie le montant du loyer pour 4 mois à compter du 1^{er} septembre 2020.

Un débat s'engage sur les difficultés que rencontre Mme DUCAU pour pouvoir s'installer. Ce problème se répercute sur son chiffre d'affaire. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité cette réduction de loyer pour les 4 mois.

Tour de table à la fin de la séance :

Mme MALIVEL mentionne qu'à une réunion au PNRL, elle a postulé pour être la représentant de Ôkhra au PNRL. Elle est allée à une réunion du CAUE, sur la plaquette il y a le projet de la place de la poste et de l'avenue de le Burlière. Pour la place de la poste maintenant que les travaux vont être réalisés pour le logement, il faudrait travailler sur ce dossier. Madame le Maire lui confirme que le projet est déjà bien avancé. Demeure le problème de revêtement.

Madame le Maire informe les conseillers :

- Elle souhaite faire réaliser des travaux de restauration dans le sentier des ocres avant la nouvelle saison. Elle a signé un devis avec le cabinet ALEP de Cadenet.
- Vendredi dernier elle est allée à une réunion à Ménerbes pour travailler sur le financement du CLSH.
- Elle propose une réunion de travail le lundi 05 octobre pour l'achat de la maison de M. BIANCIOTTO, Michel sera disponible pour faire visiter le logement avant cette date aux conseillers qui le souhaitent samedi 03 octobre à 10 h. Le prochain conseil est prévu le lundi 12 octobre pour l'achat de cette maison

Hélène BELLANDE travaille sur la culture et souhaite programmer une réunion le 04 novembre sur ce sujet. Madame le Maire précise qu'il s'agit de la politique culturelle sur les 6 prochaines années. D'autres réunions par thème seront programmées.

La séance est levée à 20 h 05